



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Sous-Préfecture de PARTHENAY
Pôle Ingénierie territoriale

Compte rendu de la réunion du 12 octobre 2017 de la Commission de Suivi de Site (CSS) pour le site SUEZ d'Amailoux

Une réunion de la commission de suivi de site pour le site SUEZ s'est tenue, sous la présidence de M. Jean-Luc BROUILLOU, sous-préfet de Bressuire, le vendredi 12 octobre 2017 à la mairie d'Amailoux.

Étaient présents :

- M. Jean-Luc BROUILLOU, sous-préfet de Bressuire,
- Mme Nathalie BRESCIA, maire d'Amailoux, conseillère communautaire, représentant la communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- Mme Béatrice LARGEAU, vice-présidente du Conseil Départemental,
- M. Bertrand CHATAIGNER, maire de Chiché,
- M. Bernard MIMEAU, maire de St-Germain de Longue Chaume,
- M. Louis-Marie BIROT, maire de Clessé,
- M. Jean-François COIFFARD, maire de Maisontiers, représentant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Gâtine,
- M. Klaus WALDECK, représentant l'association Gâtine Environnement,
- M. Claude VOUÉ, représentant l'association Les Bois d'Amailoux, pour la Protection de notre Cadre de Vie,
- M. Jean-Michel RÉAULT, représentant la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
- M. Arnaud MACÉ DE LÉPINAY, représentant l'association Sèvre Environnement,
- M. Philippe ROYER, représentant l'association Deux-Sèvres Nature Environnement,
- M. Wilfried BOURSQUOT, Directeur Territoire Stockage de l'entreprise SUEZ RV Sud-Ouest,
- M. Yannick DUBREUIL, Responsable de Centre de l'entreprise SUEZ RV Sud-Ouest,
- Mme Claire GAYRAUD, Ingénieur Environnement de l'entreprise SUEZ RV Sud-Ouest,
- M. Eric MICHAUD, délégué du personnel de la société SUEZ RV Sud-Ouest,
- M. Jean-Philippe GIONTA, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine,
- M. Didier MARTINEAU, de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres,
- Commandant Laurent AUDÉ, du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres,
- Lieutenant Patrick GUILLOTEAU, du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Mme Christelle BARRÉ de la sous-préfecture de Parthenay,

Étaient absents ou excusés :

- M. Frédéric DAYANT, conseiller municipal d'Amailloux,
- Mme Ingrid BROSSARD, déléguée du personnel de la société SUEZ RV Sud-Ouest,
- M. François GAYE SAADI, délégué du personnel de la société SUEZ RV Sud-Ouest.
- Mme Gislaine BLANCHIER, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture des Deux-Sèvres, excusée,
- M. le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé,

M. le Sous-Préfet ouvre la séance, excuse M. le Sous-Préfet de Parthenay retenu pas d'autres obligations, remercie les membres présents de leur participation et les invite à se présenter. Puis il rappelle l'ordre du jour de cette séance de travail :

- le rapport d'activités 2016 présenté par l'exploitant,
- questions diverses.

M. le Sous-Préfet invite les représentants de la société SUEZ à présenter le bilan d'activités de leur exploitation.

Rapport d'activités 2016 présenté par l'exploitant

M. Yannick DUBREUIL, chef du site d'Amailloux, présente le rapport d'activités joint en annexe.

Il précise qu'après l'incident de la torchère, les plaintes se sont arrêtées. En 2017, une plainte a été enregistrée mais la source d'odeurs n'a pu être identifiée.

Il rappelle que, dorénavant, le plan d'élimination des déchets est régional.

Pour répondre à une question du SDIS, le site d'Amailloux ne gère que des déchets ultimes d'origines ménagère et industrielle, déchets non dangereux.

Concernant les capteurs de H₂S, M. MACÉ DE LÉPINAY, indique que le H₂S ne sent rien, seuls les gaz associés (mercaptan) lors de la formation du H₂S sont odorants. Cette analyse n'est pas partagée par les représentants de SUEZ.

Il est précisé que la torchère fonctionne avec 30 à 35 % de gaz méthane. Ainsi, il n'y a pas d'apport de gaz externe au site.

Les déchets ultimes des collectivités sont les plus odorants en raison de la putréfaction des restes de repas. C'est une des raisons pour laquelle la société SUEZ réalise de plus petits casiers afin de les remplir plus rapidement et de générer moins d'odeurs.

M. DUBREUIL précise que le traitement des lixiviats se fait par campagne et non de façon continue.

M. BOURSQUOT précise que les lixiviats diminuent en raison de l'efficacité du bioréacteur. Ainsi, la station d'épuration n'est mise en service que lorsque le niveau des rejets est suffisant pour son fonctionnement.

M. DUBREUIL explique que les lixiviats sont odorants mais que les odeurs ne sortent pas du site. Le site réceptionne également les lixiviats des anciens sites d'exploitation de Viennay et Maisontiers. Toutefois, en 2016, les lixiviats de Viennay ont été traités sur un autre site.

M. VOUÉ souhaite savoir si, lors des analyses sur les piézomètres, les bactéries sont recherchées et notamment l'entérocoque.

En effet, en juillet 2017, une famille domiciliée au lieu-dit "Le Bois Morin" a été intoxiquée à l'entérocoque provenant de l'eau de son puits. Cette famille exploite une ferme en agriculture bio depuis 10 ans. Le lieu-dit est proche de la résurgence S6.

Les représentants de la société SUEZ indiquent que ce type de recherches n'est pas réalisé.

Pour répondre à M. WALDECK qui s'interroge sur la procédure suivie pour le redémarrage de la torchère, il est précisé que lorsque l'arrêt de celle-ci est nécessaire pour changer des pièces détachées, le travail est réalisé en interne. Quant il s'agit de changer des pièces plus importantes, tel que le compresseur, une entreprise externe intervient. Mais la remise en route est effectuée par un employé de l'entreprise SUEZ.

Le massif de déchets produits 1 000 m³/h de gaz. Si la torchère s'arrête, il y a arrêt du pompage. Dans le casier en exploitation, du gaz peut s'infiltrer. Les bactéries continuent de travailler mais de manière plus pondérée quand le gaz est bloqué.

Pour que le gaz soit produit, les bactéries doivent dégrader les matières organiques. Au début, ce sont les déchets ménagers, puis les matières organiques plus résistantes à la biodégradation telles que le carton. Il est procédé à une réinjection des lixiviats pour permettre l'accélération de la biodégradation.

Au fur et à mesure, la production de gaz diminue, s'échelonnant, selon les modèles, sur 10 à 15 ans.

M. VOUÉ, dont la principale préoccupation concerne l'eau, souligne que les problèmes qui vont perdurer sont la présence des métaux lourds dans les eaux. De plus, plus l'eau est acide, plus les métaux sont libérés.

M. WALDECK souhaiterait que les films plastiques puissent être regroupés avant traitement par une entreprise qui pourrait être le site de SUEZ.

M. DUBREUIL précise que cette thématique dépasse les compétences de la société SUEZ, que le centre de stockage de déchets pourrait être un outil mais la réglementation ne l'impose pas.

M. WALDECK souhaite savoir ce que représentent les 33 % d'apports des autres départements. Depuis 2015, un transfert des déchets de Charente-Maritime s'est opéré en raison d'un site non disponible.

M. BOURSIQUOT indique que le volume de déchets extra-départemental n'a pas dépassé les 30 000 tonnes/an autorisées.

Un arrivage de tonnage non prévu, suite à la fermeture d'un site dans la Charente, au début de l'année 2016, ne permettait pas de prévoir un dépassement de la limite de tonnage autorisé en cours d'année. Durant l'été, les apports de Vendée ont été maintenus.

L'administration a été informée en septembre 2016 du dépassement de la limite de tonnage autorisé de 100 000 t/an.

M. DUBREUIL souligne que les flux entre départements sont nécessaires car certains départements ne savent pas comment traiter leurs déchets.

M. GIONTA indique que les suites administratives classiques auraient du conduire l'exploitant à faire retourner les déchets sur un autre site d'enfouissement. Il aurait donc fallu excaver à nouveau les déchets, les remettre sur la route avant de les stocker, ce qui aurait été un non-sens environnemental. Il indique que son administration avait proposé à la place une amende administrative qui n'a pas été retenue ensuite par M. le Préfet.

M. VOUÉ rappelle l'incident de mai 2015 qu'a subi M. LARGEAU et qui n'a pas été relaté dans le précédent compte-rendu de la commission de suivi de site bien que ce dernier ait été évoqué au cours de la séance de la commission de suivi de site du 20 mai 2016.

Mme BRESCIA précise qu'elle s'est rendue sur le site suite à l'incident et n'a pas constaté d'odeurs. En revanche, les animaux étaient sur les hauteurs.

Le commandant AUDÉ explique que si les secours n'ont pas été appelés et que M. LARGEAU n'a pas vu de médecin suite à son malaise, ce dernier ne peut être corrélé avec des odeurs et/ou des gaz émanant du centre de stockage de la société SUEZ, faute d'éléments factuels.

Le procès-verbal de la commission de suivi de site du 20 mai 2016 est approuvé avec une abstention (M. VOUÉ).

Il est rappelé qu'il est possible de faire une observation écrite afin qu'elle soit intégrée dans le procès-verbal.

M. WALDECK évoque le registre des évènements et s'interroge sur des refus de déchets produits par des clients inconnus.

M. DUBREUIL explique qu'à l'arrivée des camions, une vérification administrative est effectuée, c'est-à-dire que la personne s'assure qu'un contrat existe avec l'entreprise génératrice de déchets.

Les opérateurs constatent visuellement que le type de déchets correspond bien aux déchets autorisés et procèdent à leur traitement. Mais, il peut arriver, qu'à force de roulage, il ressorte des déchets non autorisés que ne peuvent être affectés à une entreprise. Ces déchets sont notés dans le registre des évènements comme un refus de déchets appartenant à des producteurs/clients inconnus.

Concernant les refus liés à une surcharge, il arrive que les camions soit au-delà des 44 tonnes autorisées. Les déchets sont acceptés mais le surcharge est signalée.

Il arrive que des caissons de grandes surfaces très odorants soient refusés pour cette raison.

Les maires des communes alentours soulignent qu'ils n'ont reçues aucune plainte liée aux odeurs.

M. VOUÉ confirme qu'en 2017, globalement, peu d'odeurs ont été ressenties.

En l'absence de question complémentaire, M. le Sous-Préfet, président de la commission de suivi de site, remercie les participants et lève la séance.

Le Président de la CSS,



Jean-Luc BROUILLOU

Commission de Suivi de Site

ISDND Amailloux
12 octobre 2017

1 | CSS Amailloux – 12/10/2017



Sommaire

01 | Actualités

- 1.1 | Point sur l'impact olfactif
- 1.2 | Mise en service du casier n°13

02 | Activité et Exploitation 2016/2017

- 2.1 | Réception déchets 2016 – Situation 2017
- 2.2 | Situation d'exploitation
- 2.3 | Point réglementaire

03 | Travaux 2016/2017

- 3.1 | Aménagements

04 | Effluents

- 4.1 | Lixiviats
- 4.2 | Biogaz

05 | Surveillance environnementale

- 5.1 | Surveillance de la qualité des eaux
- 5.2 | Surveillance des rejets atmosphériques

2 | CSS Amailloux – 12/10/2017



Actualités

Retour sur l'impact olfactif

- **Rappel de la situation à la dernière CSS :**
- Retour sur des épisodes d'odeurs liés à des fonctionnements dégradés :
 - Manque de captage du puits du casier n°12 – Avril 2016
 - Arrêt de la torchère – Mai 2016
- Amélioration des procédures d'exploitation et de communication.

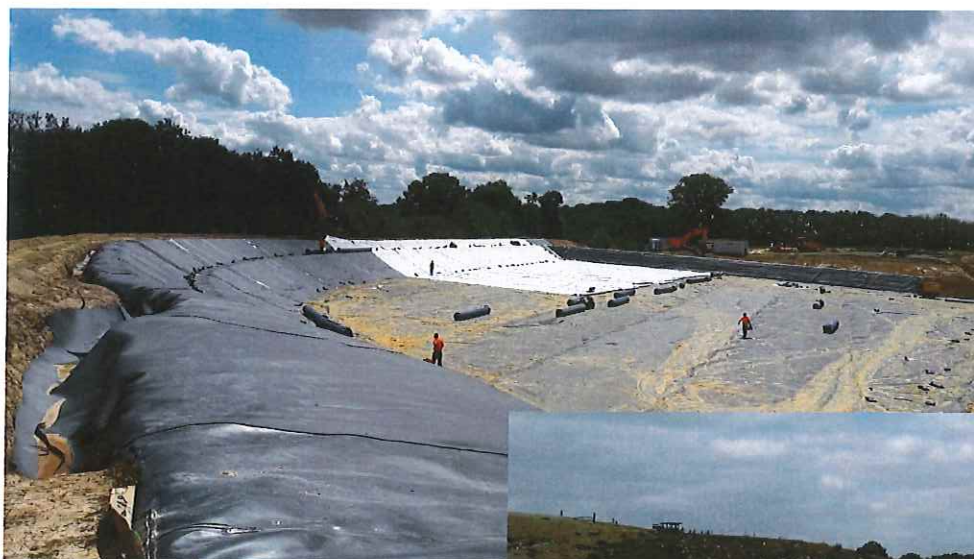
- **Situation en 2017 :**
- Poursuite de l'amélioration de la maîtrise du l'impact olfactif : mesuré par l'indicateur des plaintes reçues : 1 en Février : odeurs vers 19h, pas de source identifiée ;
- 3 faits marquants : arrêt torchère, travaux sur quai et odeurs de fumier à proximité du site ;
- Poursuite du relevé des capteurs autour du site. Capteurs hors service à partir de juillet.

Mise en service du casier n°13

- **Casier de stockage n°13 :**
- Démarrage du chantier en avril 2017 ;
- Fin du chantier le 22 septembre 2017 ;
- Surface de 6700 m², exploitation prévue durant 12 à 14 mois en mode bioréacteur ;
- Début de l'exploitation le 22 septembre (visite DREAL).



5 | CSS Amailloux – 12/10/2017



6 | CSS Amailloux – 12/10/2017



Activités 2016 et perspectives 2017

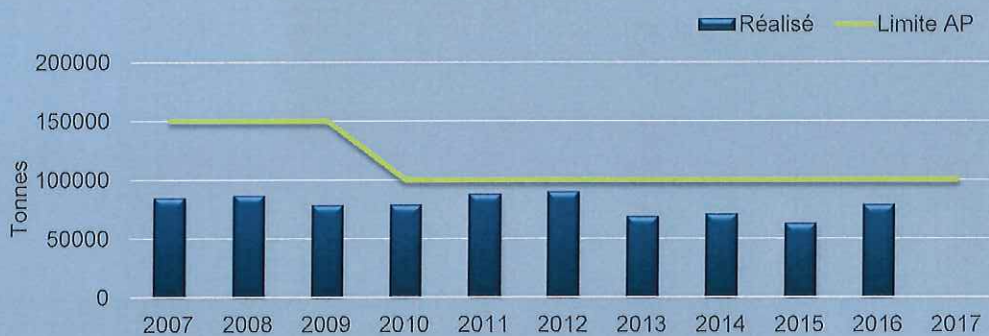
7 | CSS Amailloux – 12/10/2017



Réception des déchets 2016

Baisse et stabilisation des tonnages

Répartitions des déchets



Tonnage 2016 : 78 796 T
Réalisé à fin septembre 2017 : 40 321 T



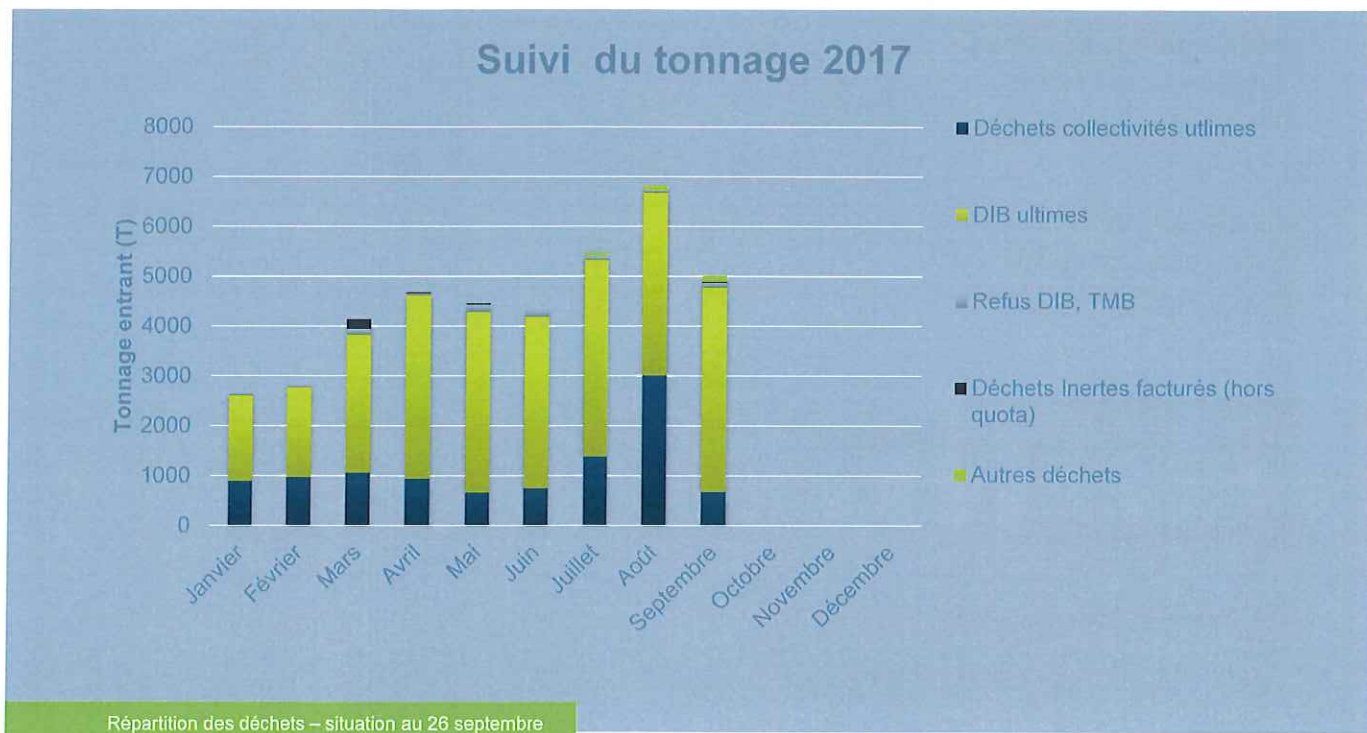
8 | CSS Amailloux – 12/10/2017

1 Activité 2 Travaux 3 Effluents 4 Surveillance environnementale



Réception des déchets 2017

Baisse et stabilisation des tonnages



Répartition des déchets – situation au 26 septembre

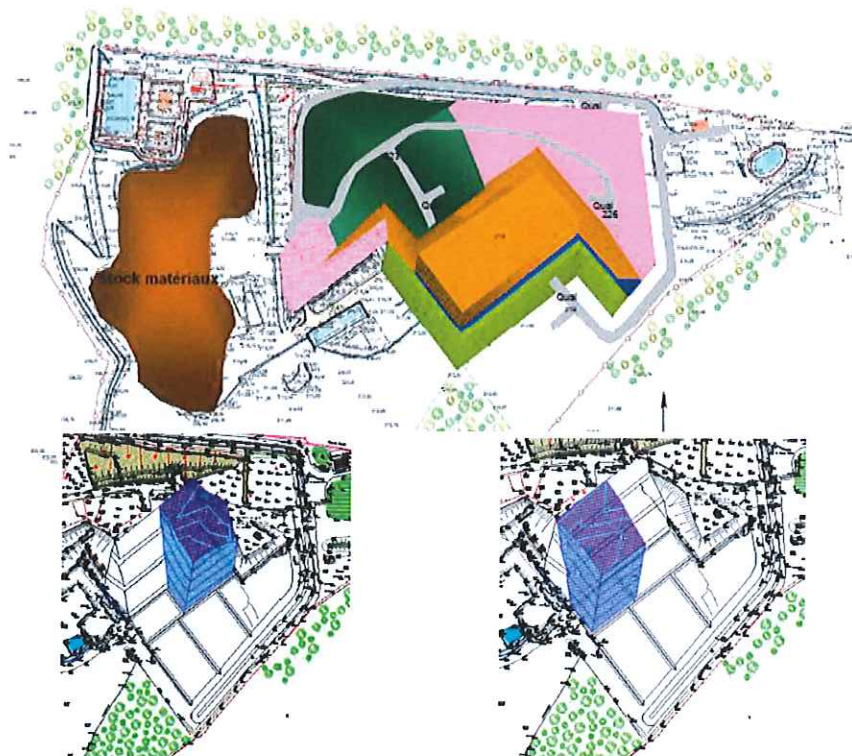
9 | CSS Amailloux – 12/10/2017

1 Activité 2 Travaux 3 Effluents 4 Surveillance environnementale



Situation exploitation

2016 -> conforme au PPE



10 | CSS Amailloux – 12/10/2017

1 Activité 2 Travaux 3 Effluents 4 Surveillance environnementale



Point réglementaire et parties prenantes

L'arrêté Préfectoral du 25.04.2005 est complété par l'Arrêté Préfectoral du 06.02.2014.

Visite d'inspection de la DREAL

- 2016 : visite le 14.04.2016
- 2017 : visite le 22.09.2017

Réunions de la CSS

- 2016 : CSS du 20.05.2016
- 2017 : CSS du 12.10.2017

Porter à connaissance

- Pas de demande d'évolution de l'AP en 2016

- Pas d'audit ISO en 2016

- A noter → 90 visiteurs en 2016

11 | CSS Amailloux – 12/10/2017

1 Activité 2 Travaux 3 Effluents 4 Surveillance environnementale



Travaux

12 | CSS Amailloux – 12/10/2017



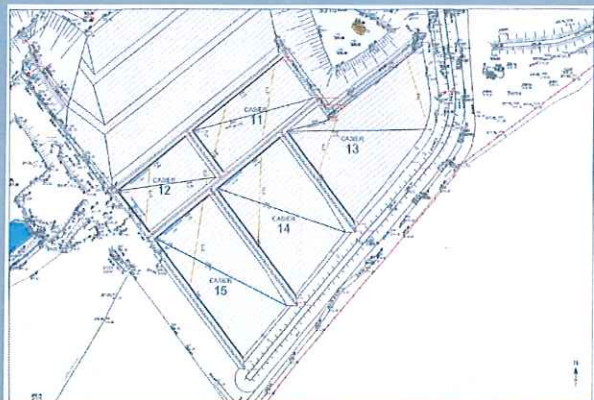
ISDND Travaux et aménagement

2016

- ⇒ Avril : Captage du puits n°12
- ⇒ Mai : Dégazage intermédiaire du casier 11
- ⇒ Juin-Septembre : Création du casier 12
- ⇒ Juillet : Dégazage final du casier 11

2017

- ⇒ Janvier : Dégazage vertical du casier 11
- ⇒ Dégazage intermédiaire du casier 12
- ⇒ Avril-Septembre : Création du casier 13



13 | CSS Amailoux – 12/10/2017

1 Activité 2 Travaux 3 Effluents 4 Surveillance environnementale

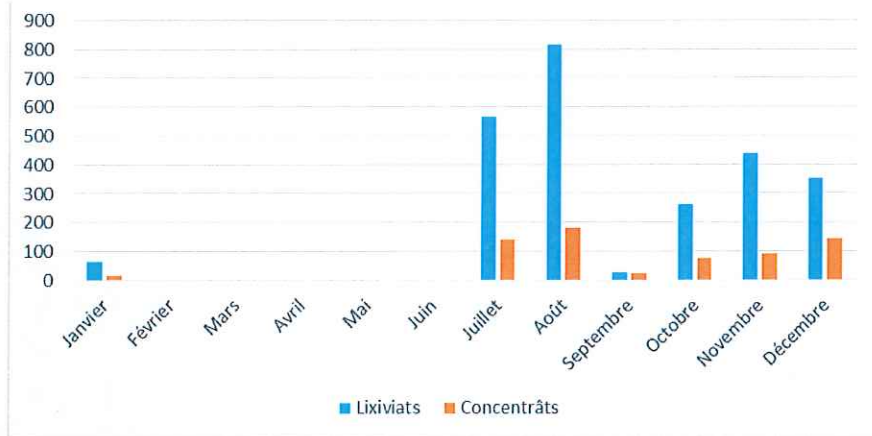
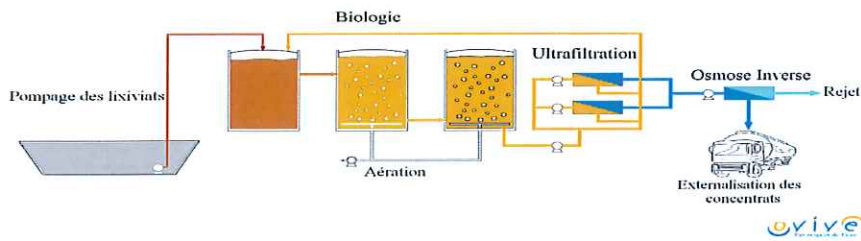
Travaux prévisionnels 2017

- ⇒ Dégazage final casier 12
- ⇒ Etanchéité casier 11/12
- ⇒ Dégazage vertical casier 12
- ⇒ Système de ré-injection casiers 11 et 12

Effluents

14 | CSS Amailoux – 12/10/2017

Traitement des lixiviats :



Arrêt de la station en Janvier 2016 – redémarrage en juin 2016 (diminution production lixiviats)
 Arrêt de la station mobile en décembre 2016 – redémarrage novembre/décembre 2017
 Contrôle analytique des rejets par laboratoire de contrôle externe + contrôles internes (2016 : 100% conformes aux seuils)

15 | CSS Amailloux – 12/10/2017

1 Activité 2 Travaux 3 Effluents 4 Surveillance environnementale

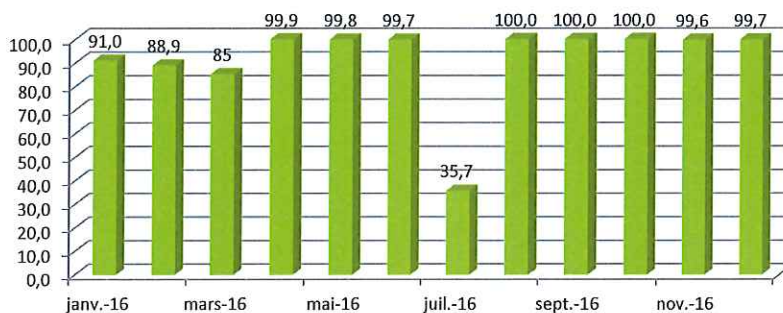


Valorisation thermique

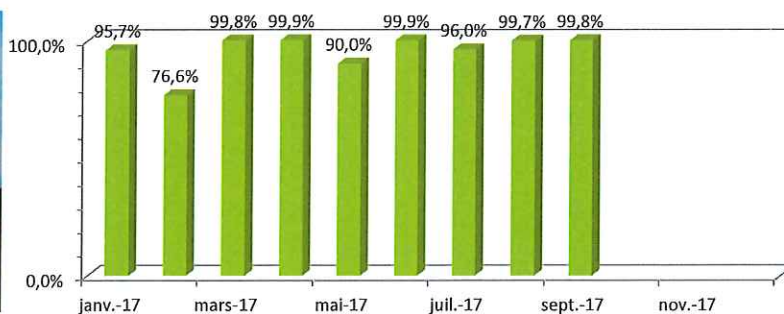
2016 : environ 9 000 000 m3 de biogaz traités (5 tours Eiffel !)

91,8 % de ce biogaz capté est valorisé.

Taux de valorisation par mois 2016



Taux de valorisation par mois 2017



VapoTherm : Unité de vaporisation forcée de l'eau osmosée produite par l'unité de traitement des lixiviats

16 | CSS Amailloux – 12/10/2017

1 Activité 2 Travaux 3 Effluents 4 Surveillance environnementale

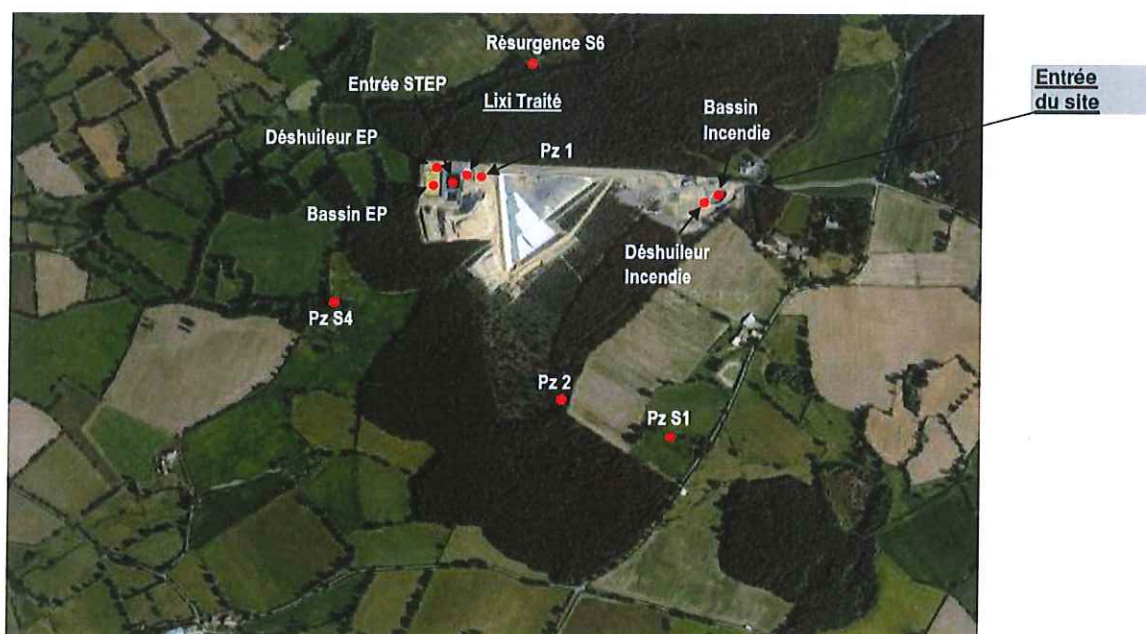


Surveillance environnementale

17 | CSS Amailloux – 12/10/2017



Suivi des Eaux Points de contrôle



Plan de localisation des points de prélèvement (données Géoportail)

18 | CSS Amailloux – 12/10/2017

1 Activité 2 Travaux 3 Effluents 4 Surveillance environnementale



Suivi environnemental

Eau Air conformément à l'AP

Milieu	Fréquence d'analyses	Commentaires
Eaux pluviales	Trimestrielle	Rejets Nord Ouest : Conforme Rejets Nord Est : Conforme
Perméats	Mensuelle	Conforme
Eaux souterraines	Trimestrielle	Surveillance satisfaisante. Pas d'impact
Air/Torchère	Annuelle	Conforme

Aucun impact constaté lié à l'activité du site

19 | CSS Amailloux – 12/10/2017

1 Activité 2 Travaux 3 Effluents 4 Surveillance environnementale

Questions diverses



CSS

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

